



A qui soumettre la proposition d'indemnisation de mon assureur ?

Par **Yinyang**, le **12/02/2009** à **15:16**

Bonjour,

Victime d'un accident de ski au cours de l'hiver 2008 causé par un tiers dont la responsabilité a été reconnue à 100 %, je reçois le rapport d'expertise contradictoire accompagné d'une proposition d'indemnisation émanant de mon assurance qui attend mon OK pour la transmettre à l'assurance adverse.

N'ayant qu'une confiance relation dans mon propre assureur, je souhaiterais soumettre cette proposition à un spécialiste avant de donner mon OK à mon assureur.

A qui dois-je m'adresser ? Un avocat ? Une association ? Merci de tous les conseils que vous pourrez me donner.

Isabelle

Par **alice barrellier**, le **05/04/2009** à **13:42**

Bonjour,

Votre sentiment à l'égard de votre assureur est parfaitement justifié!

Son intérêt n'est pas le même que le vôtre car, un jour prochain, il sera peut être l'assureur d'une personne qui cause un dommage...

Il est toujours préférable avant d'accepter l'offre qui vous est faite, de demander l'avis de tiers

indépendants des compagnies d'assurances qui sauront vous dire si rien n'a été oublié.
Vous avez parfaitement raison de faire cette démarche avant d'accepter l'offre car, une fois acceptée, vous n'avez que très peu de temps (15 jours) pour vous rétracter et si vous le faites hors délai, ce n'est plus possible de revenir en arrière.

Bon courage.
